

GROUPEMENT

1 DE

COMPAGNIE ESCADRON

DE

UNITE

B.T.

PROCES VERBAL N° 450 / 1979

ANALYSE - REFERENCE

D' ENQUETE PRELIMINAIRE

AFFAIRE

O

N

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

3.6.79

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Observation d'un phénomène O.V.N.I.

Témoin : Madame O N .

79306306

NOUS SOUSSIGNES 1 Adjudant Chef C . Officier de police Judiciaire.
Gendarme B S . Agent de police judiciaire.

VULES ARTICLES 16 à 20 et 75 du code de procédure pénale

RAPPORTONS LES OPERATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUEES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMEMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 6 Juin 1979 A 17 HEURE(S) 45, au bureau de notre brigade, nous recevons

madame O N laquelle aurait été témoin d'un phénomène concernant un O.V.N.I.

Cette déclaration nous permet d'apporter les précisions suivantes concernant ce phénomène :

Heure : 23 heures 30. LIEU :

Durée de l'observation : 10 minutes environ.

Position du phénomène : A faible altitude.

Forme : Circulaire.

Dimensions : Elle n'ont pu être précisées par le témoin.

Couleur : Boule orangée lumineuse.

Bruit : Aucun bruit.

Distance phénomène -- témoin : Le témoin n'a pas osé se retourner et n'a vu le phénomène que dans son rétroviseur.

Pas d'atterrissage.

Témoin : Malgré une enquête effectuée sur place, aucun autre témoin des faits n'a pu être découvert.

Audition de madame O N : Pièce n° 2 -

Un message a été établi et transmis au commandant de Compagnie à

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

VU ET TRANSMIS PAR
LE COMMANDANT D'UNITE
LE CDT DE BRIGADE.

DESTINATAIRES

2 M. le Procureur de la République

à .

2 Général Gouverneur, commandant le

corps d'armée et la RM. &

2 Général commandant à

2 Direction de la Gendarmerie et de la justice militaire.

1 ARCHIVE TRANSMISE AU CDT de Compagnie

1 Préfet de

LE 18 JUIN 1979

GROUPEMENT

DE

COMPAGNIE OU ESCADRON

DE

UNITE

B.T.

P.V N° 450 / 19 79

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE

B

N

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

O

N

.

RÉFÉRENCES

CE JOUR six juin mil neuf cent soixante dix neuf
NOUS SOUSSIGNÉ(S), B S . Gendarme A.P.J.

VU LES ARTICLES

20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

au bureau de notre brigade, nous entendons :

O N , fonctionnaire, née le
----- , fille de G et de
H L , demeurant , Nationalité
Française, qui nous déclare :

" " Dimanche soir 3 juin 1979 à 23 heures 30 j'ai été témoin de faits étranges :
Je circulais sur la route de à lorsque j'ai vu dans mon rétroviseur une boule orangée très lumineuse qui se déplaçait perpendiculairement à la route. Quelques secondes plus tard cette boule lumineuse s'est rapprochée rapidement de mon véhicule et s'est mise à me suivre. Je n'ai pas osé me retourner et je ne peux vous préciser la hauteur à laquelle se trouvait cette boule et la distance qui me séparait de celle-ci. Lors de ce phénomène j'ai eu l'impression d'avoir la nuque et les épaules prises sous "la radiation d'ondes". De plus l'éclairage de mon tableau de bord a cessé de fonctionner. Juste avant de pénétrer dans l'agglomération la boule orange a disparu. J'ai utilisé mon avertisseur sonore pour alerter les habitants de cette localité et seul un fermier est sorti. Celui-ci ne m'a pas cru et n'a pas voulu se déplacer. Je suis alors repartie en direction et dès que j'ai été hors agglomération la boule orange a réapparue derrière mon véhicule. Je ne me suis toujours pas retournée. Arrivée environ à 100 mètres de mon habitation à le phénomène a disparu. J'étais seule dans mon véhicule et je n'ai croisé aucune autre voiture. Je ne m'explique pas ce que j'ai vu.

Le 6 Juin 1979 à 18 heures 30.
Lecture faite, persiste et signe.

La personne entendue :

L.A.P.J.